Soixante-quatrième année. | N° 17. | Samedi 24 Avril 1875.

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.
Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéros suivant.

Le Propriétaire Gérant, Aug. Allien.

PRIX de L'ABONNEMENT
Un an..... 12 fr.
Six mois..... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent *refuser* le Journal.

Étampes. — Imprimerie de Aug. Allien.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants : Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'*Abeille de Corbeil*; — pour celui d'Etampes, dans le journal l'*Abeille d'Etampes*; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annonciateur de Rambouillet*. »

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

Heures du Chemin de fer. — *Service d'Hiver à partir du 2 Novembre 1874.*

STATIONS	8	10	12	50	52	16	18	56	22	24	62	28	28	2
	1 2 3	1re cl.	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1re cl	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
	matin.	matin.	matin.		matin.	matin.	soir.		soir	soir.		soir.	soir	soir.
Orléans *D.*	1 21	2 16	2 43		6 50	10 45	2 »		3 40	7 23		8 40	9 25	11 »
Toury.....	2 10	»	»		7 52	11 52	2 50		4 48	»		9 32	10 35	11 49
Angerville..	»	3 16	»		8 15	12 16	»		5 12	»		9 52	»	»
Monnerville	»	»	»	matin.	8 24	12 26	»	soir	5 22	»	soir.	»	»	»
Étampes	2 58	3 41	4 7	6 »	8 51	12 55	3 30	3 45	5 50	8 51	9 »	10 23	11 24	12 37
Etréchy....	»	»	»	6 11	9 2	1 7	»	3 56	6 2	»	9 11	»	»	»
Chamarande.	»	»	»	6 18	9 9	1 14	»	4 3	6 9	»	9 18	»	»	»
Lardy.....	»	»	»	6 25	9 16	1 22	»	4 10	6 17	»	9 25	»	»	»
Bouray.....	»	»	»	6 32	9 24	1 29	»	4 17	6 24	»	9 32	»	»	»
Brétigny...	3 32	»	»	6 54	9 43	1 49	4 »	4 40	6 44	»	9 53	10 59	11 59	1 13
Paris. *Arr.*	4 20	4 39	5 5	8 4	10 55	3 4	4 40	5 50	7 58	9 54	11 1	11 44	12 45	1 55

STATIONS	1	3	53	5	9	11	57	59	13	17	61	21	23	27
	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1re cl.	1re cl.	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3
	mat.n.	matin.	matin.	matin.	matin.	soir.	soir.	soir.	soir.	soir	soir.	soir.	soir.	soir.
Paris.. *Dép*	7 15	9 10	9 20	10 45	11 45	1 40	5 10	6 »	7 45	8 45	9 »	10 5	10 45	12 30
Bretigny....	8 15	9 49	10 33	»	12 59	2 58	6 24	7 14	8 19	9 23	10 10	11 15	11 35	1 58
Bouray.....	8 34	»	10 52	»	1 17	3 17	6 43	7 32	»	»	10 28	»	»	»
Lardy.....	8 41	»	11 »	»	1 23	3 24	6 49	7 38	»	»	10 34	»	»	»
Chamarande.	8 48	»	11 7	»	1 30	3 31	6 56	7 45	»	»	10 41	»	»	»
Etréchy....	8 54	»	11 13	»	1 36	3 37	7 2	7 51	»	»	10 47	»	»	»
Étampes	9 15	10 18	11 25	11 46	1 54	3 56	7 23	8 3	8 48	9 54	10 59	11 54	12 14	2 55
Monnerville	9 48	»		»	2 24	4 29	7 53		»	»		»	»	
Angerville..	9 57	»		»	2 32	4 38	8 1		»	10 22		»	»	
Toury.....	10 22	11 »		»	2 54	5 3	8 25		9 26	10 39		12 46	1 6	4 16
Orléans. *Ar*	11 23	11 44		1 11	3 51	6 4	9 23		10 15	11 27		1 31	2 2	5 23

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans : 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargnes centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 5,877 fr., versés par 38 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,463 fr. 14 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,737 fr., versés par 16 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 550 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 1,525 fr., versés par 11 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 17 fr. 65 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,405 fr., versés par 9 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 1,320 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 390 fr., versés par 7 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 450 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 21 Avril 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— Beurré Pierre-Alexandre, 32 ans, né et demeurant à Ballancourt, entrepreneur de carrières ; inculpé de contravention à la loi sur les mines de carrières, renvoyé des fins de la poursuite sans dépens.

— Bourdeau Valère-Honorine, 32 ans, femme Chaussé, cultivatrice, demeurant à Dannemois ; 5 fr. d'amende et aux dépens, pour violences et voies de fait.

JUGEMENT PAR DÉFAUT.

— David Léon, 22 ans, garde-moulin à Etampes ; 6 jours de prison, 16 fr. d'amende, pour coups et blessures volontaires, et 5 fr. d'amende et aux dépens, pour ivresse manifeste sur la voie publique.

VILLE D'ÉTAMPES.

Mutations foncières pour 1875.

L'Adjoint remplissant les fonctions de Maire de la ville d'Etampes,

Informe ses administrés que M. le Contrôleur des Contributions Directes, à la résidence de cette ville, se rendra à la Mairie les 26 et 27 de ce mois, de neuf à onze heures du matin, et de une à quatre heures de relevée, pour y recevoir les déclarations des personnes qui auraient à faire opérer des mutations foncières.

Les propriétaires intéressés, ou leurs mandataires, devront se présenter munis des titres constatant les mutations, ou, à défaut, d'un certificat du Receveur de l'Enregistrement ou d'une note du notaire qui rappellera la date et l'objet des titres ; ils devront, en outre, fournir tous les renseignements propres à faire reconnaître les propriétés.

Fait en Mairie, le 21 Avril 1875.

L'Adjoint,
Decolange.

*** La représentation de clôture de l'année théâtrale aura lieu demain dimanche ; nous appelons l'attention de nos lecteurs sur le *Nota* posé au « rez-de-chaussée » de l'attrayant programme ; ces quatre lignes, signées d'un artiste honnête et résigné, résument l'histoire de toute une saison de labeurs improductifs.

Nous ne doutons pas que tous ceux qui aiment véritablement le théâtre viendront donner à notre Directeur une dernière preuve de la sympathie qu'il inspire.

Tablettes historiques d'Etampes.

12 germinal an II (2 avril 1794).

Les Administrateurs du district d'Etampes envoient, à la suite des cloches et des Saints de leur arrondissement, des objets d'équipement, un don en chemises de 1,990 fr. ; plusieurs autres effets, tels que souliers, bas, guêtres, draps, cols noirs, habits, sacs de peaux, manteaux ; en numéraire 18 livres, en assignats 1,349 liv. 5 sols, 1 épaulette d'or, 1 dragonne, 1 médaille en argent, 1 cachet pareillement en argent, 1 paire de boucles d'argent, 1 croix ci-devant de Saint-Louis.

13 germinal an II (3 avril 1794).

Le Directoire du district d'Etampes fait part à la Convention, que le citoyen Pierre-Louis-Joseph Laumonnier donne, pour les frais de la guerre et pour tout le temps qu'elle durera, la moitié d'une pension de 1,800 liv., dont il jouit sur l'Etat.

16 germinal an II (5 avril 1794).

A. Crassous, représentant du peuple dans les départemens de Seine-et-Oise et Paris, écrit qu'un petit fil de la conspiration s'est manifesté dans le district d'Etampes, qu'il a donné des ordres pour faire arrêter les coupables, et que le district d'Etampes a pris des mesures fermes et vigoureuses contre les malveillans.

19 germinal an II (8 avril 1794).

Le commandant des volontaires du bataillon d'Etampes, en garnison à Trégnier, envoie, au nom de son bataillon, 2,308 liv. pour les frais de la guerre.

11 avril 1718.

Madame Marie Anne de Bourbon, princesse du sang, veuve de Louis-Joseph, duc de Vendosme, de Mercœur et d'Etampes, meurt sans postérité, âgée de 40 ans.

P. M.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 20 mai 1875.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

La colonne de la place Vendôme.

Le *Monde illustré* a publié dernièrement un travail fort remarquable et qui constitue un document du plus haut intérêt.

C'est une reproduction strictement exacte des bas reliefs qui s'enroulent autour de la colonne Vendôme et qui retracent les principaux épisodes de la guerre de 1805.

Le *Monde illustré* publie en même temps quelques détails sur le monument :

Le 15 août 1810, la colonne de la Grande-Armée était inaugurée aux acclamations des Parisiens. C'était le trophée de la victoire d'Austerlitz, imité de la colonne que Trajan fit élever à Rome en mémoire de sa seconde expédition en Dacie. A l'exemple de l'empereur romain, Napoléon en fit hommage à l'armée qu'il avait menée à la victoire. Mais l'imitation devait surpasser l'original ; car l'on put ajouter à l'éclat du trophée en faisant servir à sa construction les dépouilles mêmes de l'ennemi ; c'est avec le bronze de l'artillerie autrichienne et russe que les bas-reliefs de la colonne ont été fondus. Ceux de la colonne Trajane et de la colonne Antonine sont en marbre.

Le monument destiné à perpétuer les souvenirs de la victoire d'Austerlitz fut arrêté presque sur le champ de bataille : le baron Denon en eut la première pensée. Il n'avait presque pas quitté l'empereur pendant cette campagne, et, à Schœnbrunn, il proposa à Napoléon de transformer en hommage à l'héroïque armée française la colonne départementale dont on avait déjà posé la première pierre, et qui, devant être surmontée de la statue de Charlemagne, avait pour but de constater l'adhésion unanime de la France à l'établissement de l'empire. Cette proposition agréée, les travaux furent entrepris et poussés avec une activité telle que moins de quatre ans après la colonne était achevée.

Elle repose sur les fondations même qui ont supporté jusqu'à la Révolution la statue de Louis XIV, qui décorait la place Vendôme. Le poids en est formidable. Les plaques de bronze, au nombre de 425, pèsent, avec la statue et ses divers ornements, 180,000 kil. Tout ce bronze provient de l'artillerie conquise à Ulm et à Vienne.

On sait quelles aventures a déjà subies la colonne :

La statue de Chaudet, abattue en 1815 par les alliés, fut remplacée par le drapeau blanc fleurdelisé. Le 20 juillet 1833, on remplaça le drapeau tricolore, qui depuis 1830 surmontait la colonne, par la statue de Napoléon en petit chapeau et en redingote grise, due au ciseau de Seurre, et en 1868 une nouvelle statue, presque copiée sur la première, représentant Napoléon en costume d'empereur romain, remplaça celle de Seurre, qui fut portée au rond-point de Courbevoie.

Après tant de vicissitudes, qui toutefois ne s'adressaient qu'au faîte de la colonne, celle-ci devait tout en-

Feuilleton de l'Abeille

4) du 24 avril 1875.

UN DRAME SOUS LA NEIGE

La scène d'horreur de la nuit précédente se présenta la première à sa mémoire ; elle se rappela ce billet mystérieux, écrit par Karl, elle ne pouvait en douter maintenant ; son sommeil interrompu brusquement, par l'apparition de l'officier allemand dans sa chambre ; sa lutte désespérée, puis le bruit fatal de l'arme que le hasard, ou plutôt la Providence, avait placée sous sa main, au moment même où, épuisée, vaincue, elle allait succomber. Éva revit, étendu à ses pieds, le cadavre ensanglanté du capitaine des hussards bleus, la soudaine irruption des soldats dans l'appartement, son arrestation, enfin, et son récent interrogatoire. Cette terrible série d'événements, qui étaient venus tout à coup fondre sur sa vie si paisible, pesait d'un poids énorme sur son esprit ; la douleur, aiguë comme la lame d'un stylet, s'enfonçait jusqu'aux fibres les plus intimes du cœur. Si Éva eût commandé au Destin, elle lui aurait ordonné de la faire mourir.

Dans l'après-midi, un soldat allemand, à la mine dure et farouche, lui apporta un morceau de pain, une cruche pleine d'eau, et se retira.

Mademoiselle de Vilneuse laissa la ration de pain ; en proie à une fièvre violente, elle surmonta toute répugnance et approcha de ses lèvres la cruche d'eau glacée, que son geôlier venait de déposer dans sa cellule.

Un soir, un peu après l'arrivée de la nuit, un officier, qu'elle voyait pour la première fois, pénétra dans sa prison ; deux hussards l'accompagnaient.

— Levez-vous, mademoiselle, fit-il en un français qui sentait le prussien d'une lieue.

Éva se leva.

— Suivez-moi, ajouta-t-il rudement.

La fiancée de Maurice de Montlair pensa qu'elle allait subir un nouvel interrogatoire ; il n'en était rien. Dans la cour, qu'elle avait traversée le matin, se tenait un peloton de soldats en armes et à cheval ; au milieu d'eux elle aperçut la voiture d'ambulance qui l'avait amenée, la nuit précédente, de Moléans à Châteaudun.

— Montez ! lui dit l'officier d'un geste impératif.

Éva prit place dans la lourde voiture ; celle-ci se referma sur elle.

Le chef du détachement fit quelques pas vers le général, qui se dirigeait vers le groupe.

— Tout est prêt, lui cria-t-il en langue allemande.

— C'est bien, lui répondit celui-ci, vous pouvez partir. N'oubliez pas, Mulher, que vous répondez de la prisonnière sur votre tête ; la dépêche, que je reçois à l'instant du quartier-général, est très-explicite à cet égard : veillez donc sur elle. Cette jeune fille, m'écrit-on, n'est pas le premier otage venu : son père, ancien colonel retraité, a repris du service au début de la guerre ; placé à la tête d'un régiment de mobiles, il a été fait prisonnier à Patay. Quelques jours plus tard, il s'est évadé on ne sait comment, et maintenant, paraît-il, il dirige, avec un certain Maurice de Montlair, une compagnie de francs-tireurs, qui font un mal immense à notre armée ; l'état-major ne saurait donc voir d'un œil indifférent la capture de sa fille unique. Pour éviter tout regard indiscret, je vous fais voyager pendant la nuit ; aussitôt votre arrivée à Orléans, passez-moi une dépêche : je ne serai tranquille qu'après l'avoir reçue. Allons, capitaine Mulher, bon voyage, et revenez vite !

L'officier salua son supérieur, remonta en selle et commanda le départ.

L'escorte se mit en marche.

VIII

Il faisait froid, il faisait nuit. Le vent d'est soufflait avec rage et la neige, balayée par la rafale, aveuglait hommes et chevaux ; les campagnes, tristes et désolées, semblaient ensevelies pour jamais sous ce linceuil des jours d'hiver.

Depuis trois heures, déjà, l'escorte était en route et malgré les fatigues occasionnées par cette atmosphère sibérienne, il n'y avait eu aucune halte, aucun arrêt ; comme un vautour, l'Allemagne veillait sur sa proie ; une autre nation eût hésité, peut-être, à faire voyager une jeune fille, frêle et délicate, par un temps pareil : l'envahisseur n'y songea même pas. Qu'importait le sexe et la condition des prisonniers de guerre, pourvu que le but fût atteint et l'ambition satisfaite ?

A Villampuy, le capitaine Mulher fit arrêter ses hommes, non parce que ceux-ci étaient exténués, mais parce que les chevaux refusaient de marcher. La petite troupe mit pied à terre à l'entrée du village, en face d'une auberge de piteuse apparence ; les chevaux eurent une ration d'avoine, et pendant le repas des bêtes, les hommes entrèrent dans l'hôtellerie, dévorèrent un morceau de pain, dans lequel, par précaution, était caché du lard, et burent plusieurs verres d'eau-de-vie. Deux sentinelles furent placées près de la voiture où se trouvait Éva. — Un quart d'heure plus tard, l'escouade se mit en marche.

Un peu en avant du bourg de Saint-Péravy-la-Colombe, si les deux hussards bleus qui marchaient en éclaireurs eussent rempli consciencieusement leur mission, au lieu de sommeiller parfois sur leur monture, ils auraient vu, de chaque côté de la route, deux ombres noires, immobiles jusque-là, se replier en toute hâte et sans bruit sur le village ; mais les deux hussards ne virent rien et gagnèrent fort tranquillement les premières maisons de Saint-Péravy ; l'escorte suivait à quelque distance.

Au moment où celle-ci arrivait, les deux ombres de tout à l'heure reparurent vers le milieu du bourg : elles frappèrent trois coups à l'hôtel du *Grand-Vainqueur*, et dirent quelques mots à voix basse, à la personne qui vint ouvrir. Aussitôt dix hommes, armés de fusils et de revolvers, sortirent sans bruit, les uns par le jardin de l'hôtel, les autres par la porte donnant sur la route ; tous se dirigèrent au pas de course, vers l'extrémité du village ; la porte de l'hôtel se referma, et l'intérieur resta plongé dans l'obscurité la plus complète.

Ces hommes étaient des francs-tireurs.

Le capitaine Mulher ainsi que ses hussards arrivèrent, eux aussi, à la porte du *Grand-Vainqueur*.

tière s'écrouler sous les coups d'un peuple égaré : en 1871, le géant de bronze se couchait dans la poussière d'où on l'a pieusement relevé.

Aujourd'hui la colonne est reconstruite, mais on n'a pas replacé la statue. C'est un drapeau qui flotte au sommet, comme le drapeau tricolore en 1830.

Le défi de M. Holtum.

Un des jours de la semaine dernière la presse parisienne s'est empressée de se rendre à l'invitation de M. Holtum, lequel, en présence des doutes émis par le chroniqueur du *Monde illustré* sur son expérience des Folies Bergères, s'engageait à renouveler la même expérience en plein air et devant un jury essentiellement compétent.

On sait le tour de force qu'accomplit M. Holtum aux Folies-Bergères. Il se tient debout, à une certaine distance, en face de la bouche d'un canon d'acier. Le canon est chargé à boulet : le coup part, et M. Holtum arrête le boulet au passage, entre ses deux mains.

Le chroniqueur du *Monde illustré* a prétendu qu'il n'y avait là qu'un tour vulgaire, que le véritable boulet ne partait pas, et que celui qu'arrêtait Holtum lui était tout simplement lancé à la main de la coulisse.

L'expérience devait répondre à cette accusation. Le jardin Mabille avait été mis à la disposition d'Holtum, et il était évident qu'en plein air le truc signalé par le chroniqueur du *Monde illustré* ne pouvait s'exécuter sans être aussitôt percé à jour.

Disons d'abord que M. Holtum faisait de son tour du canon une telle question d'amour-propre qu'il avait proposé de l'exécuter dans la cour même du *Monde illustré*, c'est-à-dire du *Moniteur universel*, quai Voltaire, 13. L'exiguïté de cette cour l'a contraint de renoncer à cette première idée.

L'expérience a commencé à trois heures et demie, au milieu d'un concours nombreux. Toute la presse de Paris était brillamment représentée, à ce point qu'un plaisant n'a pu s'empêcher de s'écrier :

— Quel coup de filet, si on voulait en finir d'un coup avec les journaux !

M. Holtum, revêtu d'un simple maillot de soie violet clair, a d'abord exécuté ses exercices de voltige : il a jonglé sans le moindre effort avec trois boulets, dont le moindre pèse au moins vingt livres ; puis avec trois massues de fer, massives, enjolivées de pointes aiguës. Nous ne nous souvenons pas avoir jamais vu, dans aucun cirque, un homme doué d'une pareille force musculaire, étant donné surtout sa taille, qui est à peine au-dessus de la moyenne.

L'expérience du canon a suivi, après cinq minutes d'un repos bien gagné.

Les spectateurs ont visité le canon, véritable canon d'acier, on ne peut plus sérieux, se chargeant par la culasse. On y lit ces mots en cuivre sur une plaque de fer : *London, Holtum professor*. Le boulet, l'un de ceux avec lesquels jonglait un instant auparavant le prestidigitateur ; est du poids de 20 livres environ.

Le canon est placé dans une inclinaison permettant au boulet de décrire une parabole déterminée.

M. Holtum se place à une distance de 6 à 7 mètres, adossé à une planche qui dépasse sa tête de 50 centimètres environ.

Le coup part : le sommet de la planche est mis en pièces par le boulet.

C'est l'expérience préparatoire. La seconde a suivi immédiatement.

M. Holtum avait contre lui un inconvénient inattendu : le soleil, très-brillant, le frappait en plein visage. Il a donc dû se placer de trois quarts pour voir arriver le boulet.

Le second coup part : on entend un cri, et Holtum, campé sur ses jarrets, étend les bras et montre aux spectateurs le boulet arrêté au passage.

Le succès a été complet et les applaudissements n'ont pas manqué au héros de la fête.

Il est bien évident que tout le secret du tour consiste dans la mesure calculée, à un milligramme près, de la charge de poudre ; mais la poudre subissant des conditions hygrométriques très-variables, la chose n'en exige pas moins une adresse et surtout une vigueur peu communes, sans compter que le danger est des plus réels.

Holtum a donc gagné son pari.

M. Velle, le prestidigitateur bien connu, servait d'interprète et a annoncé que cette expérience était un adieu. M. Holtum quittera, en effet, Paris demain, se rendant à l'étranger, où l'attend évidemment un succès égal à celui qu'il a obtenu à Paris.

*** Le programme de la Fête de bienfaisance que nous avons annoncée étant définitivement arrêté, nous nous empressons de le faire connaître à nos lecteurs :

VILLE D'ÉTAMPES.

FÊTE DE BIENFAISANCE.

Lundi 17 Mai 1875

GRANDE CAVALCADE FANTAISISTE

ENTRÉE DU ROY HENRY IV

Dans sa bonne ville d'Estampes

accompagné de la BELLE GABRIELLE D'ESTRÉE et de sa brillante cour

CORTÈGE NOMBREUX

composé de **200 Cavaliers**, Hérauts d'armes, Trompettes, Tambours, **Fanfare d'Étampes**, Hallebardiers, Pages du roi, Seigneurs, Chevaliers, etc., etc.

CHAR DE L'AGRICULTURE ET DU PROGRÈS

Traîné par des bœufs nivernais.

FANFARE D'ÉTRÉCHY.

CHAR DES SCIENCES ET DES ARTS

Peloton de cavalerie. — Quêteurs à pied.

CHAR DES VISITEURS INTERNATIONAUX

Suivis de leur escorte.

CHAR DE LA MÈRE ANGOT, avec musique.

LES INCROYABLES DE LA MILAPIPI.

CHAR DE LA BIENFAISANCE, Quêteurs à pied et à cheval

CHAR DES BIENVENUS.

Peloton de Cavalerie.

PROMENADE HYGIÉNIQUE ET SENTIMENTALE

de **S. M. LE ROI D'YVETOT** et de sa cour,

se rendant au

BUISSON-CAILLETTE de LUCHE par BEAUMONT-HERVÉ

Peloton de Cavalerie.

ORDRE DE LA FÊTE :

Dimanche 16 Mai,

à huit heures et demie du soir,

BRILLANTE RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Avec le concours de la FANFARE MUNICIPALE d'Étampes

PRÉCÉDÉE

des Hérauts d'armes et des Trompettes à cheval

Lundi 17, à midi précis

SALVES D'ARTILLERIE annonçant l'arrivée du Roy

A midi et demi

le CORTÉGE entrera en Ville par la porte St-Jacques et parcourra toutes les rues de la cité.

Le soir

ILLUMINATIONS AU GRÉ DES HABITANTS

A neuf heures

GRAND FEU D'ARTIFICE

A dix heures

BAL DE SOCIÉTÉ PARÉ ET TRAVESTI

Dans la Salle du Théâtre.

Sur la place du Jeu-de-Paume,

Grande Tente de MM. WILLIS.

Mardi 18, à deux heures après midi

Sur la promenade du Port

COURSES DE VÉLOCIPÈDES de vitesse et de lenteur, 2 prix.

COURSES AUX ANES, 2 prix. — COURSE EN SAC, 1 prix.

Et divers AUTRES JEUX pour jeunes filles et garçons.

Théâtre d'Etampes.

Dimanche 25 Avril 1875.

Une Famille en 1870-1871, pièce nouvelle en 5 actes, de M. J.-M. COURNIER.

Les Bureaux ouvriront à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h.

M. H. JACOB, facteur et accordeur de pianos, 42, rue des Petites Ecuries, — ci-devant 19, rue des Martyrs, Paris, — est en ce moment à Etampes. — *Les clients non abonnés sont priés d'écrire :* chez M. CLICHY, hôtel du Grand-Courrier.

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 15 Avril. — LECLERC Albert-Dominique, au hameau de Lhumery. — 15. GROUSSOUX Anathalie-Marthe, faubourg Evezard, 2. — 17. LÉFICIER Marguerite-Georgette, rue Saint-Jacques, 114. — 18. ROBERT Marguerite Augustine, rue de la Cordonnerie, 8. — 23. ESNAULT Pauline-Joséphine, rue Darnatal, 27.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1° GATINEAU Eugène-Henri, 26 ans, commis grainetier, rue du Puits de-la Chaîne, 4. et Dlle ROUSSEAU Amélie, 23 ans, domestique, faubourg Saint-Jacques, 4.

2° LARTILLIER Louis, 27 ans, garçon boucher, rue de Meaux, 6, et Dlle NOLLEAU Louise, 16 ans, cuisinière, de fait à Paris, rue Grange-aux-Belles, 13, et de droit place Saint Gilles, 22.

DÉCÈS.

Du 18 Avril. — PICHARD Louis Séverin, 71 ans, ancien journalier, rue du Perray. — 19. AUGER Marie-Adélaïde, 75 ans, veuve Dardon, rue St Jacques, 113. — 20. MATZ Jules, 39 ans, ouvrier tanneur (Hospice) — 21. GAMARD Marie-Rose-Florentine, 71 ans, rentière, place Saint-Gilles, 11. — 22. LESAGE Marie-Thérèse-Joséphine, 82 ans, veuve Choiseau, ancienne journalière, à l'Asile des vieillards.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLIEN.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 12,000 actions de 500 francs

LIBÉRÉES DE 250 FRANCS

DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE HALAGE A VAPEUR

Ces actions, remboursables à **600 francs**, *rapportent* **5 0/0** *d'intérêt annuel, payables le 1er avril et le 1er octobre de chaque année.*

Elles donnent droit, en outre, aux dividendes fixés par l'Assemblée générale.

Elles sont remboursables à **600 fr.**, en **45 ans**, par tirages au sort, à partir de 1877.

Les actions remboursées seront remplacées par des actions de jouissance participant aux dividendes.

Les versements s'effectueront comme suit jusqu'à concurrence de **250 francs.**

25 fr.	en souscrivant.....	Fr. **25**	»
100 »	à la répartition.....	**100**	»
50 »	du 1er au 10 juillet 1875..	**50**	»
75 »	du 1er au 10 octobre 1875, moins le coupon au 1er oct.	**68**	**75**
250 fr.	SOMME NETTE A PAYER	**243**	**75**

Une bonification de **5 0/0** d'intérêt sera accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation.

Aux termes des statuts, les 250 francs restant ne pourront être appelés qu'au fur et à mesure de l'obtention de nouvelles concessions et proportionnellement aux travaux à exécuter.

Un décret du Président de la République, en date du 18 janvier 1873, a, après avis favorable du Conseil général des Ponts et Chaussées, autorisé l'établissement, sur le chemin de halage du canal de Bourgogne, d'un rail pour la circulation de locomotives appliquées au halage des bateaux.

Les dernières statistiques officielles indiquent que les transports effectués sur le canal de Bourgogne (route directe de Paris à Lyon) *s'élèvent pour une année à 540,000 tonnes. Ces quantités suffiraient pour assurer à la Cie du halage à vapeur, dès le début de l'entreprise, un bénéfice supérieur à* **10 0/0.**

La maison **CAIL et Cie** intervient dans l'opération et s'est chargée, à forfait, de la construction du matériel de la Société.

Les formalités seront remplies pour l'admission des Titres à la cote officielle de la Bourse de Paris.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les 27, 28 et 29 Avril courant

A PARIS, chez MM. **LÉVY-BING et Cie, banquiers, 102, rue de Richelieu ;**

Dans leurs succursales de **Nancy, Epinal** et **Mulhouse**, leurs Agences de **Saint-Dié** et **Belfort** et chez *tous leurs Correspondants.*

On peut aussi souscrire par correspondance ou verser les fonds dans toutes les succursales de la Banque de France, au crédit de MM. LÉVY-BING et Cie.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consomption et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO *et du Propagateur* R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St-Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez **M Pasquier**, négociant. Epicerie de choix et magasin special pour Chaussures. 52-19

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-19

Les Millionnaires

DE

PARIS

Cette œuvre palpitante d'intérêt, due à la plume de MM. OCTAVE FÉRÉ et EUGÈNE MORET, que publie actuellement l'*Opinion Nationale*, est appelée à un succès des plus éclatants.

Les ABONNÉS NOUVEAUX ont droit à recevoir *gratuitement* tout ce qui a paru de cet important roman.

ABONNEMENTS : **16 fr.** par trimestre.

Adresser les mandats à l'administration, *5, rue Coq-Héron, Paris.*

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

— Holà ! ouvrez ! cria-t-il.

Ne recevant aucune réponse, l'officier s'approcha jusque sous les fenêtres.

— Si, dans une minute, ajouta-t-il avec force, cette porte n'est pas ouverte, je donne l'ordre à mes soldats de l'enfoncer et de piller la maison ; à toute surprise contre l'armée allemande, ceux qui l'habitent seront fusillés.

Une lumière éclaira aussitôt la chambre du premier étage ; quelques secondes après, le propriétaire de l'immeuble, à peine vêtu, parut sur le seuil.

— Allons donc, et plus vite que cela ! grommela l'officier allemand ; du feu et du vin chaud pour ma troupe !

Sans répondre un seul mot, l'hôtelier rentra dans la pièce qui servait tout à la fois de cuisine et de vestibule à la salle à manger ; le feu mal éteint, jeta bientôt dans l'appartement sa lueur bienfaisante, le vin chaud demandé fut servi dans les verres. Le capitaine s'empara du premier et le présentant à son hôte :

— Après toi ! fit-il.

L'hôtelier avala le contenu d'un trait et remit le verre sur le plateau.

— Vous pouvez boire maintenant, ajouta le chef de l'escorte en se tournant vers ses hommes.

Ceux-ci ne se le firent pas dire deux fois ; un sourd grognement de satisfaction fut le remerciement de la permission octroyée. En un instant, coupes et verres furent vides.

— Comment t'appelles-tu ? demanda Mulher, au maître du *Grand-Vainqueur* qui regardait en silence cette scène nocturne.

— Pierre Madrier, répondit-il.

— Eh bien ! respectable gargotier, reprit le capitaine des hussards bleus, porte cette dépense à notre débit sur ton livre de caisse, et tu enverras ta facture au payeur-général des armées allemandes ; ou plutôt, ajouta-t-il ironiquement, ne l'envoie pas : nous te paierons en revenant d'Orléans, après-demain.

Cette grossière épigramme eut le succès qu'en attendait son auteur : la troupe toute entière se mit à rire bruyamment.

— A cheval ! cria le capitaine, et silence complet en traversant cette bourgade dont j'ai ordre de me défier.

— Imbéciles !... murmura Pierre Madrier en voyant s'éloigner l'escorte. Misérables !... Ah ! vous me paierez en revenant d'Orléans, dites-vous ? eh bien ! non ! je suis plus généreux que cela : je préfère vous faire cadeau de mes dix litres de vin, car ce sera, j'y compte bien, le dernier que vous boirez en France !

L'hôtelier rentra chez lui.

— Maintenant, à l'œuvre ! dit-il comme se parlant à lui-même.

Allant aussitôt à l'escalier qui conduisait à l'étage supérieur :

— Suzanne ! appela-t-il, presque à voix basse.

— Me voici, répondit une voix de femme.

Un bruit de pas se fit entendre ; la maîtresse du logis parut à son tour dans la pièce que les Prussiens venaient de quitter.

— Pendant que je veille sur la route, jette des branches sèches sur ce brasier ; puis, prépare de la charpie et quelques cordiaux pour les blessés, car il y en aura.

L'hôtelier prit son fusil et sortit.

La digne madame Madrier s'empressa d'exécuter les ordres reçus ; une poignée de sarments jetés sur le foyer le ranima ; bientôt une flamme vive et claire pétilla dans l'âtre. Minuit sonna à l'église de Saint Péravy ; la neige recommençait à tomber.

IX

Comme nous l'avons dit plus haut, six heures s'étaient écoulées depuis que l'escorte allemande, qui conduisait mademoiselle de Vilneuse à Orléans, avait quitté Châteaudun ; vingt kilomètres lui restaient encore à parcourir, c'est-à-dire le tiers de la route. C'était donc vers trois heures du matin que le capitaine Mulher devait remettre, entre les mains de ses supérieurs, la prisonnière.

Captive, dans une voiture ouverte à tous les vents, tant les interstices de celle-ci laissaient pénétrer l'air du dehors, Éva passa une nuit affreuse. Depuis vingt-quatre heures, une fièvre ardente la consumait ; elle avait faim, elle avait soif, et le froid, qui bientôt se fit sentir, ajouta un tourment de plus à ceux qu'elle éprouvait déjà.

Assise au fond de sa prison provisoire, Éva s'enveloppa du mieux qu'elle put avec ses vêtements. Où allait-elle ? Quel sort lui réservait-on ? Mademoiselle de Vilneuse n'en savait rien, mais s'en doutait. Remise en mains sûres, elle subirait encore un interrogatoire et serait condamnée ; puis, attachée à l'infâme poteau, dix fusils allemands viseraient sa noble et loyale poitrine... et ce serait tout !... A ce spectacle entrevu, Éva frissonnait ; elle n'eût pas hésité, si la chose eût été possible, à dire à la mort : « Prends-moi ; » mais se savoir l'esclave du bon plaisir de la terrible moissonneuse la torturait. — Mourir, et elle avait vingt ans à peine ! Mourir quand tout lui souriait dans la vie. Indépendante par sa fortune, heureuse autant qu'une fille de sa condition peut l'être, mademoiselle de Vilneuse aimait. Sans cette fatale guerre, pour laquelle elle aussi allait verser son sang, Éva serait déjà unie à l'homme de son choix, au jeune et brave gentilhomme qu'elle avait distingué parmi tant d'autres qui briguaient sa main, et auquel elle avait dit un jour : « Maurice, je serai votre femme ! » Sans cette guerre néfaste, dont le souvenir vivra éternellement en France, Éva serait à Moléans, au milieu des siens, fille dévouée, épouse aimante, et comptant ses jours par de nombreux bienfaits. — Tout cela n'était plus qu'un rêve évanoui pour jamais : Moléans est loin, Robert de Vilneuse prisonnier peut-être, Maurice de Montlair tué sans doute, et l'infortunée jeune fille à la merci de l'envahisseur. — Oh ! destinée !

L'escouade avait à peine fait un kilomètre au-delà du village, que les éclaireurs, bien éveillés cette fois, aperçurent les deux ombres noires d'il y a un instant, ou plutôt deux formes humaines se détachant nettement sur le fond neigeux de la route.

SOPHRONYME LOUDIER.

(La suite au prochain numéro).

ANNONCES.

(1) Etude de Me CHENU, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOIGNEVILLE,

Et par le ministère de Me BUISSON, notaire à Milly,
Commis à cet effet,

D'UNE

MAISON

Sise aux Rabiers, commune de Prunay,

D'UN JARDIN

Sis au même lieu,

ET DE HUIT

PIÈCES DE TERRE, PRÉ ET VIGNE

Sises aux terroirs de Prunay et Boigneville,

EN 10 LOTS.

Le tout appartenant aux époux MARCHAIS-BATTEREAU, des Rabiers.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche 23 Mai* mil huit cent soixante-quinze, *Heure de midi.*

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le neuf juin mil huit cent soixante-quatorze, enregistré ;

Il sera,

Aux requête, poursuites et diligences de M. Germain-Eugène MÉTAUT, cordier, demeurant à La Ferté Alais ;

Ayant pour avoué Me Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100 ;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

M. Désiré MARCHAIS, scieur de long, et dame Louise-Léontine BATTEREAU, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble aux Rabiers, commune de Prunay ;

Ayant pour avoué Me Paulin-Laurens, demeurant à Etampes, rue Sainte-Croix, numéro 19 ;

Procédé, le *Dimanche vingt-trois Mai* mil huit cent soixante quinze, heure de midi, en la Maison d'école de Boigneville, et par le ministère de Me Buisson, notaire à Milly, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DESIGNATION :

Premier lot.

Un CORPS DE BATIMENTS construit en moëllons, situé aux Rabiers, commune de Prunay, et composé : D'une grange couverte en chaume, d'une maison d'habitation à la suite couverte en ardoises, composée au rez-de-chaussée de deux chambres, dont l'une éclairée sur la cour et l'autre sur le terrain ci-après désigné, avec four dans cette dernière pièce, grenier au-dessus ; — d'une autre maison d'habitation couverte en paille, composée d'une chambre basse avec une belle cave dessous, et d'une écurie couverte en tuiles ; — cour au midi desdits bâtiments ; — petit terrain en jardin, au nord, contenant environ quinze centiares, et un autre petit terrain, au couchant, contenant environ soixante-quinze centiares.

Le tout touchant dans son ensemble, du levant à l'ancien chemin de Malesherbes à Maisse, du couchant avec la petite langue de terre à Henri Marchais, du nord au chemin du Larry, et du midi à Ballet.

Sur la mise a prix de 300 fr.

Deuxième lot.

Un Jardin sis au même lieu et même terroir, contenant environ trois ares ; touchant d'un bout la route numéro 34, d'autre bout l'ancien chemin de Malesherbes à Maisse, d'un côté Ballet et autres, et d'autre côté aux héritiers Bellanger.

Sur la mise a prix de 50 fr.

Troisième lot.

Une pièce de terre contenant environ cinquante-un ares sept centiares, située au Fond-de-la-Vallée ou du Larry-Blanc, même terroir ; touchant d'un côté levant Spire Minier, d'autre côté couchant M. Legendre, d'un bout M. Cagnard, et d'autre bout le chemin de Pithiviers à Maisse.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Quatrième lot.

Neuf ares dix-neuf centiares environ de terre, situés au Fond du-Larry-Blanc, même terroir ; touchant d'un côté Spire Minier, d'autre côté plusieurs, d'un bout la veuve Beruier, et d'autre bout Girard.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Cinquième lot.

Six ares trente huit centiares environ d'aunaie, sis au champtier des Grands-Prés, même terroir ; touchant d'un côté levant à Bardin, d'autre côté la fille Marchais, d'un bout le marais de Prunay, et d'autre bout le chemin de Boigneville à Chantambre.

Sur la mise a prix de 5 fr.

Sixième lot.

Six ares douze centiares de terre, en pente, même terroir, champtier du Bois-Bouvard ou du Haut-de-la-Montagne ; touchant d'un côté Minier, d'autre côté plusieurs, et d'un bout Girard.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Septième lot.

Quatre ares huit centiares de terre, autrefois en vigne, situés mêmes lieu et terroir ; touchant d'un côté le chemin de Champmotteux aux Rabiers, d'autre côté Minier, d'un bout Girard, et d'autre bout Marchais François.

Sur la mise à prix de 1 fr.

Huitième lot.

Douze ares soixante seize centiares environ de pré, sis au champtier de l'Etendard, terroir de Boigneville ; touchant d'un côté nord Guyard, d'autre côté la fille Marchais, d'un bout l'Essonne, et d'autre bout la Velvette.

Sur la mise à prix de 6 fr.

Neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, en luzerne, situés au lieu dit l'Ormeteau, même terroir ; touchant d'un côté levant Martin Guérin, d'autre côté Lucien David, d'un bout le chemin de Courcelles à Champmotteux, et d'autre bout un autre chemin.

Sur la mise à prix de 10 fr.

Dixième et dernier lot.

Trois ares cinq centiares environ de terre, en vigne, situés au lieu dit la Ruelle aux Renards, même terroir ; touchant d'un côté levant Lucien David, d'autre côté la veuve Prevost, d'un bout Ballet, et d'autre bout le chemin de Courcelles à Champmotteux.

Sur la mise à prix de 1 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le quinze juillet mil huit cent soixante-quatorze.

Pour original,
Signé : **CHENU.**

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

A Me CHENU, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 100 ;

A Me PAULIN-LAURENS, avoué colicitant, rue Sainte-Croix, numéro 19 ;

A Milly,

A Me BUISSON, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ;

A La Ferté Alais,

A Me BOUILLOUX LAFONT, notaire.

Et sur les lieux.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le dix-huit juillet mil huit cent soixante-quatorze, folio 75 recto, case 1re. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

(2) Etude de Me BREUIL, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 50.

VENTE

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOISSY-LA-RIVIÈRE,

Et par le ministère de **Me BARTHOLOMÉ**, notaire à Saclas,
Commis à cet effet,

D'UNE

MAISON

Avec

GRANGE ET DÉPENDANCES,

Sise à Boissy-la Rivière,

EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche 23 Mai* mil huit cent soixante-quinze, *Heure de midi.*

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt-trois mars dernier, enregistré ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Lucien PAILLARD, greffier dudit Tribunal d'Etampes,

« Agissant en qualité de curateur aux successions vacantes de M. Jean-Cantien Godefroy et madame Adélaïde Mérigault, son épouse, décédés en leur domicile, à Boissy-la Rivière, la femme, le vingt-six décembre mil huit cent soixante-dix, et le mari, le sept mai mil huit cent soixante-treize, M. Paillard nommé à cette fonction par le jugement susénoncé et daté. »

Ayant pour avoué Me Breuil ;

Procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Lot unique.

Une MAISON couverte en chaume, située à Boissy-la-Rivière, distribuée en une chambre avec cheminée et grenier dessus ; — terrain derrière, de même largeur que le bâtiment et se prolongeant jusqu'au chemin de Boissy ; — le tout tenant d'un côté Martin, d'autre côté Gilbert, garde-champêtre, par devant la cour commune, par derrière le chemin ;

Cave sous motte vis-à-vis ladite maison ;

Grange en masure, couverte en chaume, à droite, avec petit terrain derrière.

Sur la mise à prix de 300 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de Me BREUIL, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50 ;

A Saclas,

En l'étude de Me BARTHOLOMÉ, notaire commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-trois avril mil huit cent soixante quinze.

Signé, **L. BREUIL.**

En suite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-quatre avril mil huit cent soixante-quatorze, folio 140 recto, case 8. Reçu un fr. quatre-vingt-huit centimes doubles décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

(3) Étude de Me HUSSON, avoué à Paris,
Rue de la Monnaie, 17,
(Successeur de M. Emile DEVANT).

VENTE SUR LICITATION

Entre Majeurs,

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR,

En l'audience des Criées du Tribunal de première instance du département de la Seine,

Séant au Palais de Justice, à Paris, Salle des Criées, deux heures de relevée,

EN DEUX LOTS

1° D'UNE

MAISON

Sise à Paris (XVIIe arrondissement), *rue Marcadet, n° 322,*

2° D'UN

JARDIN

Planté d'arbres fruitiers, avec petit bâtiment,

Situé sur le territoire de Baulne, entre la porte de Baulne et les Moulins du Gué,

Canton de La Ferté-Alais, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise).

L'Adjudication aura lieu le *Mercredi 12 Mai* mil huit cent soixante-quinze, *A deux heures.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par la première chambre du Tribunal civil de la Seine, le onze mars mil huit cent soixante quinze, enregistré et signifié à avoué et à domicile ;

Et aux requête, poursuite et diligence, de :

1° M. Joseph NICOLLE, propriétaire, ancien architecte, demeurant à Paris, rue Marcadet, numéro 322 ;

2° Madame Eulalie-Joséphine PROTAT, épouse de M. Louis-Auguste BARTHÉLEMY, courtier de commerce, et ce dernier pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, villa des Prés, numéro 8 ;

Les sus nommés ayant pour avoué Me Marie-Vincent-Charles Husson, demeurant à Paris, rue de la Monnaie, numéro 17 ;

En présence de :

Madame Louise Charvet, rentière, demeurant à Paris, rue de Charenton, numéro 281, veuve de M. Emilien Protat ;

Ayant pour avoué Me Prosper-Martin du Gard, demeurant à Paris, rue Sainte Anne, numéro 65 ;

Il sera, le *Mercredi 12 Mai* mil huit cent soixante-quinze, à deux heures de relevée, en l'audience des Criées du Tribunal civil de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris, procédé à la vente sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

PREMIER LOT.

Une **MAISON** *sise à Paris (dix-septième arrondissement), ancienne commune des Batignolles, rue Marcadet, numéro 322, autrefois rue du Chemin-des-Bœufs, numéro 18, quartier des Epinettes.*

Cette Maison comprend trois corps de bâtiment, l'un sur la rue, l'autre au fond et le troisième au milieu ;

Le corps de bâtiment sur la rue est élevé sur terre-plein d'un rez de chaussée et de cinq étages ;

Celui du fond est élevé sur caves d'un rez de-chaussée et de quatre étages ;

Et celui du milieu est élevé sur caves d'un rez de-chaussée et d'un étage ;

Deux cours ;

Dans chacune des cours, deux pavillons élevés aussi sur caves, qui s'étendent également au-dessous de la cour ;

Puits mitoyen avec M. Masson ;

Le tout clos de murs, tenant par devant à la rue Marcadet, au fond à un terrain appartenant à M. Vachier ou à M. Périnet, son acquéreur, d'un côté à MM. Masson, Coulon et Brochet, et d'autre côté à M. Baron ;

Le mur pignon séparatif d'avec la propriété de M. Masson est bâti sur sol mitoyen et il est mitoyen pour la construction dans toute la hauteur du bâtiment de M. Masson, et dans ce mur il existe deux corps de cheminée ;

Le mur du fond est mitoyen, sol et construction, avec M. Vachier ou M. Perinet, son acquéreur, jusqu'à hauteur des bâtiments de ce dernier ;

Le mur séparatif d'avec M. Coulon est mitoyen en sol et construction dans toute sa hauteur ;

Le mur séparatif d'avec M. Brochet est élevé sur sol mitoyen, mais la construction entière fait partie de la propriété ;

Les murs séparatifs d'avec M. Baron sont aussi élevés sur sols mitoyens, mais les constructions appartiennent à ladite propriété.

Revenu brut, environ ..... 10,200 fr.
Charges, environ..... 1,700

DEUXIÈME LOT.

Un Jardin planté d'arbres fruitiers, entouré d'un mur au levant et de haies vives de deux côtés, situé sur le territoire de Baulne, entre la porte de Baulne et les Moulins du Gué, canton de La Ferté-Alais, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise) ;

Il est d'une contenance de vingt-huit ares quatre-vingt-treize centiares ; tenant d'un côté à M. Porturier, d'autre côté à M. Dramard, d'un bout à la route de Corbeil, et d'autre bout à la rivière ;

Petit bâtiment élevé sur ledit jardin, lequel bâtiment est construit en terre et couvert en paille.

MISES A PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, déposé au greffe du Tribunal, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement du onze mars mil huit cent soixante-quinze, ci-dessus énoncé, savoir :

Premier lot, à cinquante mille francs, ci..... 50,000 fr.
Deuxième lot, mille cinq cents francs, ci..... 1,500
Total, cinquante-un mille cinq cents francs, ci..... 51,500 fr.

S'adresser pour les renseignements :

1° A Me HUSSON, avoué poursuivant, demeurant à Paris, rue de la Monnaie, numéro 17 ;

2° A Me MARTIN DU GARD, avoué, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, numéro 65 ;

3° A Me AVELINE, notaire, demeurant à Paris, rue Beuret, numéro 32.

Fait et rédigé à Paris, le quinze avril mil huit cent soixante-quinze, par Me Husson, avoué poursuivant soussigné.

Signé : **C. HUSSON.**

Enregistré à Paris, le quinze avril mil huit cent soixante-quinze, folio 140 recto, case 2. Reçu 1 fr. 88 c., décimes compris.

Signé : BERTON.

Etude de Me CHENU, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

SUR LICITATION,

Par le ministère de **Me HAUTEFEUILLE**, notaire à Étampes,
Commis à cet effet,

Le Dimanche 2 Mai 1875, heure de midi,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOUVILLE,

D'UNE

MAISON

Sise à Bouville, Grande Rue,

ET DE

100 PIÈCES DE TERRE, BOIS ET JARDIN

Sises aux terroirs de Bouville, Orveau sous-Bouville et Morigny.

Et le Dimanche 9 Mai 1875, heure de midi,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VILLENEUVE-SUR-AUVERS,

DE

30 PIÈCES DE TERRE & BOIS

Sises aux terroirs de Villeneuve-sur Auvers, Auvers, Boissy-le Cuté et Cerny,

EN 131 LOTS.

Le tout dépendant de la succession de Mme VÉRON-LALANDE, de Bouville.

S'adresser pour les renseignements :

A Etampes,

A Me CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 100 ;

A Me BOUVARD, avoué co-licitant, rue Saint-Jacques, numéro 5 ;

A Me HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques, numéro 81, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété ;

Et sur les lieux. 3-1

Etude de Me DARDANNE, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

MÊME SUR UNE ENCHÈRE,

A Etampes, en l'étude de Me DARDANNE, notaire,

Le Dimanche 9 Mai 1875, à midi,

D'UNE

JOLIE MAISON BOURGEOISE

EN PARFAIT ÉTAT ET TRÈS-BIEN DISTRIBUÉE,

Sise à Etampes, rue de l'Alun, n° 7,

JARDIN à la suite.

Contenance totale : **8** ares **16** centiares.

Cette Maison appartient à M. et Mme LEFEBVRE-GRESLAND.

Mise à prix..... 20,000 fr.

S'adresser, pour visiter, chez M. CH. LEFEBVRE.

Etude de Me SAUNIER, notaire à Nemours.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Lundi 17 Mai 1875, à midi,

En l'étude et par le ministère dudit Me SAUNIER,
En présence de Me SERGENT, notaire à Milly.

Un **Moulin à farine**, situé à Pierre Longue, commune de Boulancourt, canton de La Chapelle-la-Reine, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation.

Et 1 hectare 85 ares 28 centiares de pré, aunaie, housche, bois, en plusieurs morceaux situés sur les communes de Boulancourt et d'Augerville-la Rivière, le tout se trouvant aux alentours du moulin.

Mise à prix..... 25,000 fr.

Le bail dudit Moulin et de ses dépendances expire le 25 Novembre 1876. 2-2

Etude de Me ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

VENTE MOBILIÈRE
SALLE TIVOLI

Le Mercredi 28 Avril 1875, à midi précis.

Consistant en :

Couchettes, Literie, Linge, Sommiers élastiques, Armoires, Commodes en bois de rose et autres, Buffet, Bibliothèque, Table de toilette, Tables de nuit, Glaces, Lits de fer, Canapé, Chaises, comptoir, Vitrine, Casier, Calorifère, vieux journaux, etc., etc.

Les anciens appareils d'éclairage du Cercle d'Etampes, comprenant : deux suspensions de billard, quatre suspensions de salon et une suspension de salle à manger presque neuve, avec leurs lampes, globes, etc., etc.

Et quantité d'autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des enchères.

A VENDRE
Aux enchères publiques,

A la requête de Me CHENU, avoué à Etampes, syndic de la faillite de MM. PETIT frères,

AU MOULIN-NEUF, COMMUNE DE SOUZY-LA-BRICHE,

Le Dimanche 9 Mai 1875, à midi,

Par le ministère de Me ROBERT, Commissaire-priseur à Etampes.

Savoir :

Un Cheval avec ses harnais de carriole, une grande Voiture de meunier, parfaitement établie et presque neuve, avec ses accessoires, deux voitures de culture, une Carriole, un cabriolet et ses harnais.

Sacs, Couchettes, Literie, Secrétaire, Commode, Tables, Chaises et autres objets.

AU COMPTANT.

Dix centimes par franc en sus des enchères.

BAINS
DE LA SOCIÉTÉ DU GAZ D'ÉTAMPES
Promenade des Prés.

Ouverture le 1er Mai 1875.

Cet établissement, construit entièrement à neuf, offrira au public un confortable qui ne laissera rien à désirer.

On y trouvera tous les accessoires indispensables à la toilette et à l'usage spécial des Bains simples, de Barège, de vapeur et d'hydrothérapie.

PRIX :

Bains simples.... 0f 75c, — par abonnement.. 0f 60c
Bains de Barège.. 1f 75c, — par abonnement.. 1f 50c

Les dimanches, les bains simples seront donnés à 60c ; par abonnement, 50c.

Les salles de vapeur et d'hydrothérapie seront ouvertes le 1er juin 1875.

Un pédicure sera attaché à l'établissement.

Le service des dimanches commencera le 9 mai 1875.

HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Du 1er avril au 30 septembre, de 6h du mat. à 9h du s.
Du 1er octobre au 31 mars, de 7h du mat. à 8h du soir.

A VENDRE
ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT :

1°. — Une **Scie verticale**, en très-bon état, avec chariot et ses scies.
2°. — Une **Scie circulaire**, table en fonte et chariot.
3°. — Une **Scie circulaire**, table en bois.
4°. — Une **Scie à ruban**, de Perrin, table en bois.

Le tout à vendre pour 5,000 fr.

S'adresser à M. RABOURDIN, à Lépine (par Bouray), Seine-et-Oise. 6-5

Société des Caves du Médoc
BORDEAUX

Articles recommandés :

1° Une barrique de 225 à 228 litres vin rouge, bon Médoc 1872, pour 125 fr.

2° Une barrique de 225 à 228 litres, excellent vin rouge Listrac-Médoc 1870, pour 200 fr.

Le tout rendu franco de port et de congé à la gare la plus rapprochée du domicile de l'acheteur, valeur à 90 jours, avec la faculté de laisser la marchandise à l'arrivée si elle ne convient par. Les deux articles s'expédient ensemble ou séparément.

Ecrire à J.-J MAROT et Fils, directeurs de la Société des Caves du Médoc, à Bordeaux. 10-3

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

GOUVERNEMENT DU PÉROU
DREYFUS FRÈRES & Cie
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN.
Seuls Concessionnaires du

GUANO DU PEROU

Loi du 11 Novembre 1869

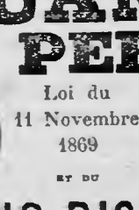

ET DU

GUANO DISSOUS
du PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe Boulan.
Brest, chez M. E. Vincent.
Cette, chez MM. A.-G. Boyé et Ce.
Cherbourg, chez M. Eugène Liais.
Dunkerque, chez MM. C. Bourdon et Ce.
Havre, chez M. E. Ficquet.
Landerneau, chez M. E. Vincent.
La Rochelle, MM. d'Orbigny et Faustin fils.
Lyon, chez M. Marc Gilliard.
Marseille, chez MM. A.-G. Boyé et Ce.
Melun, chez M. Le Barbe.
Nantes, chez MM. A. Jamont et Huard.
Paris, chez M. A. Mesneron-Dupin.
St-Nazaire, chez MM. A. Jamont et Huard.

Saison d'été 1875.
MAISON COLLIN
Place Notre-Dame, nos 19 et 21.

VÊTEMENTS TOUT FAITS POUR HOMMES & POUR ENFANTS
ainsi que de Première Communion.

GRAND CHOIX DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
Pour Vêtements sur mesure.

NOUVEAUTÉS POUR ROBES — CONFECTIONS — CHALES
SOIERIES — TOILES — CALICOTS, ETC.

Comptoir spécial de Deuil. 4

VÉRITABLE
JUS DE BIFTECK
Du Docteur X. ROUSSEL
ALIMENTATION RECONSTITUANTE

Des Convalescents, des Vieillards, des Opérés, des Femmes, des Nourrices et des Enfants débilités.

Le Jus de Bifteck se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose d'un petit verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.

Prix du flacon : **3** fr. **50** cent.

A Étampes, *chez* **M. DELISLE**, *pharmacien.* 52-4

IMPRIMERIE DE AUG. ALLIEN, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
A ÉTAMPES
Affiches, Circulaires, Lettres de faire part, Billets de décès, Factures, Cartes de visites, etc., etc.

CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

DUFOUR. **Grand Atlas universel**, le plus complet de tous les atlas. 90 »
— **Grande carte de France**, montée sur toile en rouleau pour bureaux. 25 »
MICHELET (J.). **Histoire de France et de la Révolution**. 23 vol. in-8°. 138 »
DARESTE, grand prix Gobert en 1867 et 1868. **Nouvelle Histoire de France**, 8 forts volumes in-8°. 72 »
Histoire de France populaire et contemporaine, avec les légendes historiques, par M. *Duruy*. 8 volumes illustrés. 60 »
Histoire de la Révolution française, par *Lucretelle*, 8 vol. in-8°. 40 »
Histoire des Français, par *Lavallée*. Magnifique édition de bibliothèque, 6 vol. in-8°. 48 »
Géographie. Dernière édition, par *Malte-Brun* fils, 8 volumes in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 »
La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par *Jérôme Natalis*. 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 »
La Sainte Bible illustrée par *Gustave Doré*, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 »
LAROUSSE. **Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle**, 15 volumes. 600 »
(20 francs par mois.)
Dictionnaire de la conversation, 16 volumes grand in-8°. 200 »
Dictionnaire français illustré, par *Dupiney de Vorepierre*, 4 vol. in-4°, avec 20,000 gravures. Prix, broché, 85 fr., et relié en 2 vol. 100 »
Grand Dictionnaire de la langue française, par *Littré*, 4 vol. in-4°. 100 »
Relié. 125 »
Grand Dictionnaire d'histoire naturelle, par d'*Orbigny*; nouvelle édition considérablement augmentée, 28 vol. et 300 pl. color. en 3 vol. 400 »
Arts somptuaires, par *Havard-Maugé*, 4 vol. in-4°, chromo. 600 »
Art pour tous, par *C. Sauvageot*, 12 vol. cartonnés. 360 »
Décoration et ornementation, par *Liénard*, 125 planches. 125 »
Chimie générale appliquée aux arts et à l'industrie, par *Barreuil*, 7 vol. in-8°. 50 »
PELOUZE et FREMY. **Traité de chimie générale analytique, industrielle et agricole**, 7 vol. gr. in-8°. 120 »
BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8°. 180 »
Panthéon des illustrations françaises au XIXe siècle. Chaque volume relié, doré, se vend séparément. 100 »
Le volume se compose de 40 portraits, biographies et autographes.
Don Quichotte. Grandes illustrations de *G. Doré*, 362 planches, 2 vol. gr. in-folio. 160 »
DANTE. **Enfer**, 1 vol. illustré par *G. Doré*. 100 »
— **Purgatoire et Paradis**, 1 vol. in-folio, 60 planches. 100 »
Les jardins. Splendide édition Mame, 1 vol. in-folio. Grand prix de l'Exposition. 100 »
Les grandes usines, par *Turgan*, 10 vol. in-4°, avec gravures. 120 »

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-Comiques et Opérettes, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc.

Envoi franco des Catalogues

Comprenant les grands Ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

L'URBAINE
COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE

CAPITAL DE GARANTIE : VINGT MILLIONS

Assurances de Capitaux payables après Décès, avec participation de cinquante pour cent dans les bénéfices. — Cette Assurance a pour objet la constitution ou l'augmentation du patrimoine de la famille.

Assurances Mixtes, avec participation de cinquante pour cent dans les bénéfices. Le capital garanti est payable à l'assuré lui-même, s'il vit au jour de l'échéance de son contrat, ou à ses ayants-droit *immédiatement*, s'il meurt pendant le cours de l'assurance.

Rentes Viagères aux taux les plus avantageux, immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes. (Arrérages payables sans frais dans toutes les principales villes de France.)

Achats de Nues-Propriétés et d'Usufruits.

S'adresser, à Paris, au Siége social, 8, rue Le Peletier ;
Et à Étampes, *à* **M. CANTINIAU**, *agent principal de la Compagnie, rue Darnatal, n° 18.* 3-1

L'URBAINE
COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE, LA FOUDRE,
L'EXPLOSION DU GAZ ET DES APPAREILS A VAPEUR.

Autorisée par Ordonnance du 4 Mars 1838 et par Décrets des 26 Décembre 1849 et 24 Décembre 1857,

ÉTABLIE A PARIS, RUE LE PELETIER, N° 8.

S'adresser :

A Paris, au siége de la Compagnie, rue Le Peletier, n° 8 ;
A Étampes, à **M. CANTINIAU**, agent principal de la Compagnie, rue Darnatal, n° 18. 3-2

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
17 *Avril* 1875.	fr. c.	23 *Avril* 1875.	fr. c.	17 *Avril* 1875.	fr. c.
Froment, 1re q.....	19 71	Blé-froment.....	19 00	Blé élite.....	18 25
Froment, 2e q.....	18 22	Blé-boulanger.....	16 34	Blé marchand.....	17 25
Méteil, 1re q.....	15 65	Méteil.....	15 34	Blé champart.....	16 25
Méteil, 2e q.....	14 36	Seigle nouv.....	12 34	Méteil mitoyen.....	15 50
Seigle.....	12 47	Orge.....	12 00	Méteil.....	13 75
Escourgeon.....	13 97	Escourgeon.....	11 34	Seigle.....	12 75
Orge.....	12 17	Avoine.....	10 67	Orge.....	12 50
Avoine.....	11 66			Avoine.....	11 45

Cours des fonds publics. — Bourse de Paris *du* 17 *au* 23 *Avril* 1875.

DÉNOMINATION.	*Samedi* 17	*Lundi* 19	*Mardi* 20	*Mercredi* 21	*Jeudi* 22	*Vendredi* 23
Rente 5 0/0.....	102 65	102 90	103 00	103 25	103 12	103 25
— **4 1/2 0/0**....	92 45	93 00	92 75	93 00	92 50	92 70
— **3 0/0**.....	63 60	63 80	63 82	64 00	63 85	63 95

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 24 Avril 1875.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. Allien, *apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.*
Etampes, le 24 Avril 1875.

Enregistré pour l'annonce n° Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1875.